



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 18860

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les souhaits exprimés par la Fondation Abbé-Pierre concernant les personnes n'arrivant pas à se loger. Elle souligne que le dépassement du « délai anormalement long » et les conclusions des « instances de recours » découlant de la loi contre les exclusions devraient pouvoir servir de point de départ à la possibilité de recours judiciaire pour les personnes n'arrivant pas à se loger. Aussi demande-t-elle instamment la mise en place de ces instances et un contrôle de leur bon fonctionnement. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de sa position à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement partage l'idée selon laquelle le dispositif des commissions de médiation n'a pas encore atteint sa pleine efficacité et doit voir son fonctionnement amélioré. Il se propose de faire figurer dans le projet de loi « Un logement pour tous », qui sera soumis prochainement au Parlement des dispositions permettant d'améliorer l'efficacité des commissions de médiation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18860

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2003, page 4016

**Réponse publiée le :** 20 octobre 2003, page 8024